

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_6_23**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 15 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 09 Septembre 2025

Présents : 26

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques

Votants : 31

**Objet : Mise en place d'une
plateforme de covoiturage -
adhésion gratuite à Mov'ici de
la Région**

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Thierry Bruyère-Isnard, Vice-président en charge des mobilités, rappelle que suite aux réflexions engagées autour de la mobilité, il est proposé au conseil communautaire d'activer une action inscrite dans la convention mobilité passée avec la Région Auvergne _ Rhône-Alpes en 2022. Il s'agit de participer à la création d'une « communauté locale » de covoitureurs. De nombreuses communautés de communes ont déjà adhéré à ce service, gratuit et géré par la Région. L'action attendue de la communauté communes consiste principalement à relayer la communication régionale pour faire connaître ce service. Il est donc proposé au conseil communautaire d'adhérer à ce service.

Une fonctionnalité de cette application est la création de « communauté », où les personnes partageant le même lieu d'habitation sont réunies, permettant de consulter les annonces enregistrées par les autres membres adhérant à cette même communauté. Il est donc proposé de créer une communauté à l'échelle de la communauté de communes dont le nom sera à identifier.

Une animatrice de la Région pourra intervenir gratuitement pour faire connaître ce service sur le territoire après des structures employeuses et d'accueil du public, sur la base du volontariat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le projet d'adhésion et de déploiement de la plateforme Mov'ici sur le territoire communautaire, conformément à la convention passée avec la Région, AUTORISE le Président à engager des campagnes de communication et d'animation pour promouvoir cette action
AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250915-D_2025_6_23-DE

Emis le 15/09/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le